



Le problème de l'emploi sur le bassin de Saint-Malo

Saint-Malo agglomération constituée de 18 communes annonce 83 000 habitants.

La ville de Saint-Malo est passée sous la barre des 50 000 habitants, pour un total au 1^{er} janvier 2009 de 49 661 habitants.

A titre de comparaison démographique, prenons 3 villes Saint-Malo, Dinard et Dol-de-Bretagne.

Saint-Malo	en 1990 : 48 057 hb ; en 1999 : 50 697 hb ; en 2006 : 49 661 hb Variation entre 1999 et 2006 = - 1036 hb
Dinard	en 1990 : 9 918 hb ; en 1999 : 10 430 hb ; en 2006 : 10 644 hb Variation entre 1999 et 2006 = + 214 hb
Dol-de-Bretagne	en 1990 : 4 629 hb ; en 1999 : 4 563 hb ; en 2006 : 4 760 hb Variation entre 1999 et 2006 = + 197 hb

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 27% de la population et les jeunes de moins de 20 ans, 24%.

Cette situation accroît le déséquilibre dans la structure des revenus.

Les taux d'emplois précaires sont importants

Le chômage des jeunes reste très élevé.

Selon l'enquête Emploi¹ alors que le taux de chômage des 25-54 ans a peu varié en 2008 en France, atteignant 7.4% au quatrième trimestre 2008, celui des 15-24ans est passé de 19% au quatrième trimestre 2007 à 21.2% au quatrième trimestre 2008. L'augmentation du chômage est beaucoup plus marquée chez les jeunes hommes (+3.2) que chez les jeunes femmes. Ainsi pour la première fois, le taux de chômage des jeunes hommes a dépassé celui des jeunes femmes. Ils occupent en effet en plus grand nombre un emploi non qualifié dans des secteurs (comme la construction...) sensibles à la conjoncture économique.

Selon les dernières prévisions de l'OECD, la situation économique va continuer de se détériorer fin 2009 et 2010, entraînant une forte augmentation du chômage des jeunes.

Les jeunes issus du système scolaire sans diplôme, sans qualification arrivent sur le marché du travail avec un réel handicap. Ces jeunes peuvent connaître de longues périodes de précarité. Les plus désavantagés, sans aide familiale, risquent de s'éloigner durablement du marché du travail. Ils s'installent dans la pauvreté.

La ville, la communauté d'agglomération peuvent-elles s'orienter vers des innovations véritables en matière d'emploi malgré la persistance et l'amplification du

¹ OECD *Des emplois pour les jeunes*

chômage Les initiatives de l'état accentuent cruellement les inégalités : tous n'ont pas les mêmes chances de pouvoir travailler.

Peut-on fédérer des forces locales ? Quelles seraient alors les liens possibles entre les agents qui contribueraient à leur mise en forme ?

Qu'elles pourraient être les nouvelles formes de coopération urbaine entre la communauté d'agglomération et l'activité économique ? Le développement économique, pas seulement touristique, doit être repensé. Il s'agit de redonner à l'emploi un rôle central de l'action publique.

La crise de l'économie et de l'emploi a donc placé les élus locaux en première ligne.

L'état peut être garant d'une politique macro-économique. Il n'empêche que la politique urbaine fait de la ville l'acteur principal du système de l'emploi à fortiori la communauté d'agglomération.

Cette communauté d'agglomération peut occuper une place importante dans l'emploi local : emploi lié à la politique urbaine, culturelle mais aussi sociale...

Comment penser les actions à mener d'une manière globale dans une société à la recherche de gains de productivité et de réduction d'effectifs, où production et accumulation fonctionnent comme une idéologie ?

Comment dès lors soutenir toutes sortes de créations commerciales mais aussi artisanales au-delà d'une installation qui peut sembler précaire au départ ?

Comment concevoir les moyens de déplacements d'un point à un autre de la communauté d'agglomération ? Comment gérer la mobilité quotidienne en facilitant les échanges avec les zones enclavées, là où les difficultés de ressources sont prégnantes ?

La formation professionnelle et de l'insertion peuvent-elles proposer des modules de formation communs aux salariés des entreprises et aux demandeurs d'emplois dans le cadre d'un intérêt général ?

Comment créer un centre de ressources pour les PME ?

On sait qu'historiquement nombre de politiques nationales (comme le RMI, le développement social des quartiers...) sont nées d'expériences locales

Une solidarité multiforme liée à la crise dessine-t-elle un nouveau visage de la ville ?

La société civile, élargie au-delà de la famille, complète les transferts insuffisants de l'État et des collectivités locales, tisse de nouveaux liens sociaux.

Quelle est la place du jeune dans le nouvel organisme *Pôle emploi*, issu de la fusion ANPE-Unédic, sorte de guichet unique pour aider à trouver un emploi ?

Comment le jeune va-t-il se *plier* à l'intimidation surmoïque du chef de l'état à savoir que l'indemnisation serait de plus courte durée, qu'elle pourrait s'interrompre quand le bénéficiaire refusera les offres raisonnables d'emploi ou de formations qui lui seront proposées. (comment pourrait-il comprendre de paradoxe de la recherche d'emploi et la perte des indemnisations ?)

Le programme de la liste menée par Jacky Le Menn aux dernières élections municipales soutenait un travail en coopération avec Rennes et une collaboration plus serrée avec les autres communes de l'agglomération.

Ce programme encourageait le développement d'entreprises innovantes, favorisait le développement d'un tourisme équilibré et diversifié,

ouvrirait de nouvelles perspectives pour le port de Saint-Malo en lien avec la Bretagne et en soutenant la filière pêche, en développant l'économie sociale et solidaire (en Bretagne la part des emplois de ce secteur est de plus de 15%, elle atteint tout juste 11% à Saint-Malo)

La mise en place d'un Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi sur la communauté d'agglomération : ce dispositif met en cohérence les interventions publiques au plan local pour favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Il permettrait un rassemblement de tous les acteurs tels que les entreprises, les organismes de formation, le service public de l'emploi, les associations, les coopératives, les mutuelles...

Permettre aux habitants de créer eux-mêmes leur emploi ou leur entreprise, des associations d'aide à la personne.

Organismes de micro-crédits destinés à financer des projets individuels ou collectifs de réinsertion sociale ou professionnelle.

Constat général face à la question de l'emploi

Que ce soit pour Monsieur Chopier, Monsieur Planchet ou Monsieur Couanau l'emploi et les questions de la Formation sur Saint-Malo ont échappé aux élus locaux. L'accès à l'emploi est en pleine crise.

Il y a apparemment un décalage entre l'offre et la demande d'emplois sur Saint-Malo. La présidente de l'Union des hôteliers et restaurateurs de la Côte d'Emeraude (que nous avons rencontrée pendant la campagne) a fait part encore récemment dans la presse, des difficultés de recrutement dans ce secteur.

Les outils de formation sont-ils adaptés ?

De nombreux jeunes avec des qualifications élevées ne trouvent pas d'emploi pour eux sur Saint-Malo. Leurs études finies, ils partent donc sur les grandes villes bretonnes, françaises et européennes.

Les jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE ou dans les agences d'Intérim semblent avoir des profils peu qualifiés. Ceci reste, bien sur, à être précisé.

La seule possibilité de la municipalité pour créer des emplois s'arrête-t-elle à encourager le développement d'entreprises ?

Peut-on penser à une réglementation pour l'emploi des jeunes ?

Monsieur Edmond Hervé, ancien maire de Rennes, avait profité des emplois jeunes, mis en place en 1998. Il avait doublé l'enveloppe. Ces emplois pouvaient être des *tremplins* sur la réalité du travail et constituer *l'expérience* souvent exigée dans les annonces d'emplois.

Il y a donc eu au regard des services créés par ces emplois-jeunes un « *effet de cliquet* »², une fois le service créé il est difficile de faire marche arrière.

Voyant le vent venir de cet effet cliquet, les nouveaux contrats du Plan de Cohésion Sociale ont été adoptés en 2005, destinés aux personnes en difficultés comme les Contrats d'Avenir et Contrats d'Accompagnement à l'Emploi CAE.

Néanmoins, en septembre 2006, 60% de ces emplois étaient non-solvables, malgré l'instruction donnée aux préfets le 24 octobre 1997 de veiller à ne conclure des conventions qu'avec des organismes offrant des perspectives de solvabilisation à terme de ces emplois.

Donc les associations employant le plus souvent des emplois jeunes se sont retrouvées dans une situation difficile, à savoir, qu'elles ne pouvaient pas demander à des personnes en difficultés accrues ce qu'elles demandaient aux emplois jeunes

² Bernard Gomel, chargé de recherche au CNRS (Centre d'études de l'emploi)

(tels que -travailler avec des personnes en difficultés ou faire un accompagnement social)

Comment dès lors interpeller une municipalité pour la mise en place d'emplois jeunes, compte-tenu de toutes ces difficultés ?

Manque-t-on de formateurs adaptés à la situation du bassin malouin ?

La formation professionnelle est-elle à mettre en question ? Il y a beaucoup d'argent mis dans la formation mais les jeunes ne semblent pas intéressés.

Le public en mal d'emploi ne sait pas toujours à qui s'adresser, où s'adresser, et n'est pas assez informé de la formation en alternance, du droit à la formation permanente et continue, de la validation des acquis pour les moins jeunes.

Comment communiquer les sources de formations possibles aux jeunes et aux femmes souvent salariées à temps partiel ?

Comment là-aussi inciter la municipalité dans ce sens ?

Le Conseil Régional de Bretagne dès 2005 a mis en place les Maisons de la Formation Professionnelle, MFP, qui ont pour objectif d'assurer un meilleur accès de la population à la formation et à la qualification.³

L'objectif de cette structure n'est pas de regrouper sur un seul et même lieu les structures d'accueil existantes mais de les faire travailler ensemble.

Fin 2006, les 5 grands réseaux régionaux ANPE, CIO, Association Régionale des Missions Locales, FONGECIF et Centre Régional Information Jeunesse ont acté de leur participation au dispositif Maison de la Formation Professionnelle au travers de la signature d'une charte d'engagement. Cette charte va se décliner sur les territoires et associera les différentes structures d'accueil présentes localement. Une première charte a ainsi été signée en 2007 sur le Pays de Pontivy entre la Région et les acteurs du territoire.

18 Pays sont ainsi déjà engagés dans ce dispositif : pour exemple Rennes, Dinan et Saint-Brieuc proches de nous.

Témoignage de Matthias

Après un parcours de deux années comme volontaire international pour l'Etat (ce contrat ne dure que 2 ans et est non renouvelable), il ne peut bénéficier du droit au chômage et s'est récemment inscrit à l'ANPE de Saint-Malo par commodité familiale et afin de rentrer dans le protocole RMI pour éviter la précarité (logement assuré...). Il n'a, dit-il, compte-tenu de son CV aucune chance de trouver du travail dans sa ville. Il a un DESS MASTER 2 « Ingénierie des Services Urbains en Réseaux_dans les Pays en développement » (ISUR)

Il est inscrit ici et son inscription gonfle les chiffres, il n'est pas seul dans ce cas.

L'ANPE ne peut l'aider.

L'ANPE est adaptée particulièrement à la restauration et à l'hôtellerie. Le seul réseau qui lui est proposé c'est Saint-Malo, peu d'accès au réseau national et à ses offres.

Mais il est tenu d'être sur Saint-Malo pour chercher du travail, il ne peut sortir de la ville sans les prévenir.

Il y a là un paradoxe pour un chercheur d'emploi au niveau national, international...

Il est inscrit comme chercheur d'emploi sur un plan national mais relève exclusivement du territoire malouin.

³ www.region-bretagne.fr

Il a bénéficié d'une aide à la mobilité pour un entretien professionnel, sur Paris. Un second entretien, deux jours plus tard, à Lyon. Il n'a pas pu s'inscrire dans ce programme. Pourquoi ?

L'aide à la mobilité est rendue possible si après chaque entretien Matthias revient à l'ANPE Saint-Malo pour faire tamponner son accusé d'entretien. Dans ce cas, on est en droit de se poser la question de savoir si l'ANPE souhaite faire des économies ?

Il est inscrit au RMI, la gestion et le suivi de son dossier relèvent de la compétence du Conseil Général. Il l'a su au départ de la prise en charge même si celle-ci a lieu au CCAS.

Des réunions sont organisées dans ce cadre par un animateur local d'insertion.

Ils étaient au moins 2 dans sa situation.

Les autres semblent donner l'impression d'« *accidentés de la vie* ».

Le RMI s'adresse à un public très varié (de 25 à 70 ans, diplômé ou non, et en véritable situation de précarité ou pas).

Malgré ce constat, les outils mis en place par le CCAS ne relèvent pas véritablement d'un soutien personnalisé mais plus d'une *thérapie de groupe*. Ainsi, est mis en place un programme obligatoire de suivi collectif visant à :

Mieux communiquer avec l'autre (famille, voisin, futur employeur)

S'exprimer en public (groupe d'expression)

Mieux vivre la précarité

Rencontrer ses semblables

Cet outil d'un autre temps (américain ou soviétique), au-delà de son effet choral qui crée du lien social, n'est sans doute pas adapté à la recherche d'emploi.

Voici un pur *esprit de marmite*, un bouillon de Rmistes .

Le lien social est bien-sûr important pour la réinsertion, l'idée est bonne mais à condition d'y introduire aussi des gens actifs.

Les deux seuls actifs sont l'animateur local d'insertion et le représentant de l'ANPE.

Tout cela nous incite à interroger la politique d'investissement de la ville puisque cela se passe au CCAS ?

Le parking souterrain ne se digère encore pas.

Cela met en lumière, de manière flagrante, Saint-Malo comme ville tournée exclusivement sur le tourisme. Cette activité crée des emplois mais des emplois précaires, saisonniers ou étalés sur quelques gros week-end.

Nous connaissons tous, autour de nous, des jeunes mais aussi des moins jeunes en couple ou non, qui partent à la montagne l'hiver et reviennent pour un emploi l'été.

Nous nous interrogeons sur les choix politiques et économiques de la ville.

La ville compte investir dans des équipements sportifs coûteux (nouveaux équipements ou réhabilitation) qui, par expérience, resteront clos le 9/10^{ème} du temps, faute de créativité en terme d'animations sportives.

Pour remédier à ce problème à savoir, que des équipements publics restent inutilisés, il pourrait être intéressant d'explorer la piste des ex-emplois jeunes en mettant à disposition des citoyens un certain nombre de créneaux horaires et d'activités variées.

Cette solution a le mérite à la fois de créer plusieurs emplois à temps partiel et d'utiliser les biens communautaires plutôt que de le laisser pourrir (voir l'état des

équipements sportifs, le gymnase Surcouf, par exemple, est délabré, mal chauffé l'hiver, les vestiaires sont détériorés...)

La ville de Saint-Malo est le symbole même d'une ville morte. *Ca pense vieux* ! Et pas du côté de l'abbé Pierre⁴. La municipalité se dit de droite mais ne se comporte pas en *offreur* de services. Elle se meut de manière frileuse et contradictoire avec ses positions politiques.

L.F pour la commission sur l'emploi, mai 2009

⁴ *Les huit vieux en colère* Françoise Héritier, l'Abbé Pierre fondateur, Maurice Tubiana, Jean Delumeau, Edgar Morin, Albert Memmi, Albert Jacquard, Denis Clair, publié le 27/10/2005 dans l'Express.